

18.—Soumises et lues les démissions de MM. J.-T. Dillon et P.-H. Morin, évaluateurs.

Déposées sur le bureau.

19.—A la suggestion de M. le président, il est

Résolu: D'adopter les règlements suivants pour la gouverne du personnel du bureau des évaluateurs:

* * *

10. Il devra être tenu un registre de présence dans lequel les employés devront inscrire leurs noms le matin en arrivant et aussi à leur retour du lunch.

Ledit registre sera sous la garde d'un fonctionnaire choisi par le président, qui devra y tirer une ligne rouge à neuf heures et un quart, de manière que tout employé, arrivant après cette heure, signe au-dessous de ladite ligne, et des lignes semblables à une heure et à deux heures et demie, suivant le cas, dans le même but.

20. Les heures de présence devront être de 9 a.m. à 5 p.m., sauf le samedi, alors les heures seront de 9 a.m. à 12 a.m.

30. Le président devra voir à ce qu'il ne reste jamais moins de deux commis dans le bureau pendant l'heure du lunch.

40. Aucun employé ne devra s'absenter du bureau sans la permission du président, et, dans le cas de maladie, tout employé tombant malade devra prévenir le président; et si l'absence ou la maladie excède trois jours, il devra fournir un certificat de médecin, et le président devra faire rapport à la Commission des Finances.

50. Les amis des commis et le public en général ne seront pas admis en dedans du comptoir; il est expressément défendu de fumer au bureau pendant les heures réglementaires.

60. Les vacances ordinaires d'été (n'excédant pas deux semaines) seront fixées d'avance par le président, de manière que le service n'en souffre pas, et les employés seront tenus de prendre leurs vacances durant le temps qui leur aura été assigné.

70. Après avoir terminé leur travail du dehors, les commis devront immédiatement en prévenir le secrétaire et reprendre leur travail ordinaire au bureau.

80. Le secrétaire aura pleine charge du personnel des commis, et il sera responsable de la discipline et du travail du bureau, vis-à-vis du président; et ce dernier sera à son tour responsable vis-à-vis de la Commission de Finances.

90. Le président fera un rapport mensuel à la Commission des Finances, conformément aux règles ci-dessus.

* * *

20.—A la suggestion de M. le président, il est

Résolu: De donner instruction au Département en Loi de préparer, pour la prochaine séance, un état indiquant les saisies des salaires des employés permanents jusqu'à date.

21.—A la suggestion de M. le président, il est

Résolu: Que les chefs des divers services sous le contrôle de la Commission des Finances reçoivent instruction de transmettre au contrôleur de la Cité, avant le 15 de chaque mois, un état de l'assistance des employés.

Ajournement.

RENE BAUSET,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 21 février

Sont présents: MM. les échevins M. Martin, président, David, Roy, Gadbois, Nault et Lespérance.

Avant de procéder aux affaires, M. le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission, ainsi qu'aux anciens nommés pour un nouveau terme; et il profite de la première séance pour féliciter M. l'échevin Major, ex-président, ainsi que les anciens membres de la Commission, pour les réformes et améliorations opérées dans le service de l'Incineration durant ces dernières an-

18.—Submitted and read resignations from Messrs. J. T. Dillon, and P. H. Morin, assessors.

Laid on the table.

19.—At the suggestion of the chairman, it was

Resolved: That the following regulations for the guidance of the staff in the Assessors' office be adopted:

* * *

10. A "time-book" shall be kept in which the employees shall enter their names in the morning and again on their return from lunch.

The said "time-book" shall be put in charge of an official to be selected by the Chairman, whose duty it shall be to rule a red line across it at a quarter past nine so that all employees arriving after this hour shall sign under the said line, and similar lines, at one, and half past two o'clock, as the case may be, for the same purpose.

20. The hours of attendance shall be from 9 a.m. to 5 p.m., except Saturday, when the hours shall be from 9 a.m. to 12 a.m.

30. The Chairman shall arrange a schedule so that there may not be less than two clerks in the office during the dinner hour.

40. No employee shall absent himself from the office without permission of the Chairman, and in case of illness any such employee shall notify the Chairman of the same; and should absence or illness exceed three days to furnish a doctor's certificate, when the Chairman shall report the same to the Finance Committee.

50. Friends of the clerks and the general public shall not be admitted inside the counter, and smoking is expressly forbidden in the office during the regular office hours.

60. The regular Summer holidays (not exceeding two weeks) shall be prearranged by the Chairman, so as to best suit the work of the department, and the employees shall be required to conform themselves to the period allotted them.

70. On completion of their field-work the clerks shall immediately report to the Secretary, and resume their usual office duties.

80. The Secretary shall have full charge of the clerical staff, and be responsible to the Chairman for the discipline and work of the office, who, in his turn shall be responsible to the Finance Committee.

90. The chairman shall make a monthly report to the Finance Committee in conformity with the above regulations.

* * *

20. At the Chairman's suggestion, it was

Resolved: That the Law Department be instructed to prepare for next meeting a statement showing the attachments against the salaries of permanent employees up to date.

21.—At the Chairman's suggestion, it was

Resolved: That the different heads of the departments under the control of the Finance Committee, be instructed to transmit to the City comptroller, before the 15th of each month, statements showing the attendance of employees.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Secretary.

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 21st of February.

Present: Ald. M. Martin, chairman, David, Roy, Gadbois, Nault and Lespérance.

Before proceeding with business, the chairman welcomed the new members of the Committee; and also welcomed the old members appointed for the present term, and took advantage of this first meeting to congratulate Ald. Major, the ex-chairman and the old members of the Committee, upon the reforms and improvements accomplished in the Incineration Department during the two last